

# Cancers : les hôtesse de l'air en quête de reconnaissance des risques professionnels

Chaque année, près de 1 800 cancers sont reconnus comme ayant pour origine le travail

En l'espace de quarante-huit heures, plus d'une centaine de femmes lui ont répondu. En postant son message sur un réseau social, fin janvier, Sophie Lainault ne s'attendait pourtant pas à ce que celui-ci suscite autant de réactions : « Je suis hôtesse de l'air, je me bats pour une reconnaissance professionnelle de mon cancer du sein, si vous êtes intéressée nous pouvons en parler. » Mais les marques de solidarité ont afflué. « On est trop nombreuses à être touchées, mais peu osent réellement témoigner », constate-t-elle.

Fait souvent méconnu, le personnel navigant est en moyenne plus exposé à cette maladie en raison des rayonnements ionisants émis par l'avion. Plus ce dernier s'éloigne de l'équateur en se rapprochant des pôles, notamment

lors des longs-courriers vers l'Asie, Los Angeles ou San Francisco, et plus l'intensité des rayons augmente. « Les navigants constituent en France le groupe professionnel le plus exposé aux rayonnements ionisants », souligne Jean-Claude Zerbib, ancien ingénieur en radioprotection au Commissariat à l'énergie atomique. A cela s'ajoutent le travail de nuit, le décalage horaire à répétition et d'autres phénomènes, comme la pressurisation, qui tendent à dérégler le rythme circadien.

Touchée par la maladie en 2019, et aujourd'hui guérie, Sophie Lainault pourrait, si elle gagne la bataille, être la première de sa profession à faire reconnaître sa maladie comme étant la conséquence de ses années passées dans les airs. Un acte juridique qui permettrait à la requérante de bénéficier d'un certain nombre de prestations. « A ce stade, le cas de Sophie a été refusé deux fois par la Caisse primaire d'assurance-maladie et nous sommes en attente du verdict du tribunal », explique Monique Rabussier, porte-parole du groupe « cancer du sein » à la CFDT.

## Une prévention inégale

Pour l'heure, c'est au salarié d'apporter la preuve que sa maladie a un lien direct avec son travail et qu'aucun autre facteur comme la cigarette, le surpoids ou la génétique n'est en jeu de façon prépondérante.

Cette lutte s'est adjointe, dans un cadre professionnel très différent, à celle menée par le syndicat CFDT des mineurs en Lorraine, qui, il y a quatre ans, a lancé une enquête-action en vue de faire reconnaître la nature professionnelle du cancer du sein chez les infirmières dans les hôpitaux de la région. A ce stade, 12 femmes – dont la moitié sont infirmières ou aides-soignantes – ont obtenu

**Plus l'avion s'éloigne de l'équateur en se rapprochant des pôles, plus l'intensité des rayons augmente**

gain de cause en France.

In fine, « l'objectif est de voir s'il est possible de créer un tableau de maladie professionnelle pour le cancer du sein en lien avec le travail de nuit », indique Anne Marchand, ingénieure de recherche au Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine-Saint-Denis : « Le dossier est actuellement instruit à l'initiative de la direction générale du travail. » Cette requête se base sur plusieurs études, dont celle de l'Inserm (2018) qui a permis de démontrer que le travail de nuit pouvait causer un surrisque de 26 % de cancer du sein pour les femmes non ménopausées.

Malgré la courbe ascendante des cancers – 433 000 ont été dénombrés en 2023 –, ceux reconnus comme étant d'origine professionnelle restent stables, et semblent sous-estimés.

En 2024, 1 800 ont été reconnus en tant que tels, et ce encore majoritairement en lien avec l'amiante. « Beaucoup de cancers passent sous les radars, regrette Anne Delépine, médecin conseiller de l'Institut national de recherche et de sécurité, d'autres facteurs de risque, pourtant bien identifiés, comme les particules diesel des gaz d'échappement, ne figurent dans aucun tableau des maladies professionnelles. »

De surcroît, pour une majorité de personnes, « le fait que le travail soit responsable est inimagi-

nable, car le cancer se déclare parfois vingt, trente ou quarante ans après l'exposition », ajoute Anne Marchand, autrice de *Mourir de son travail aujourd'hui* (Les Editions de l'Atelier, 2022). Selon les secteurs d'activité, la prévention est inégale. « Nombre de grandes sociétés ont sous-traité leur activité pénible et exposante », poursuit cette chercheuse.

D'après l'enquête nationale « Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels », publiée en 2022, 11 % des actifs ont été exposés en 2017 à au moins un produit chimique cancérigène. Un chiffre qui passe à 20 % chez les intérimaires. « Ce sont les moins protégés, quand ils tombent malades vingt ans plus tard et ne sont pas en mesure de savoir où ils ont travaillé », ajoute-t-elle, soulignant que les travailleurs indépendants sont eux aussi invisibilisés. Dans l'aérien, des actions de sensibilisation ont été menées ces dernières années, selon Monique Rabussier : « Air France propose une mammographie dès 40 ans au lieu de 50. »

Selon le code du travail, le personnel navigant figure désormais dans la catégorie « personnel exposé aux rayons ionisants », dont la dose ne doit pas dépasser les 6 millisieverts par an. Une mesure réalisée lors des visites médicales. Mais dont les résultats sont « toujours en dessous de la zone à risque », poursuit Jean-Claude Chau, Stewart et directeur de l'association Les Hôtesse de l'air contre le cancer. A ce stade, « les navigants choisissent les vols selon leur destination, ils ne regardent pas si certains sont plus impactants que d'autres, explique-t-il. On sait que l'on est sujet à être plus malade, mais ce n'est pas pour autant que l'on s'arrête, car on aime notre métier. » ■

MARJORIE CESSAC

## LES CHIFFRES

350 000

C'est l'estimation du nombre d'actifs exposés aux rayonnements ionisants dans leur profession – des infirmières, des chirurgiens, des salariés du nucléaire ou du personnel réalisant des radios et les navigants –, selon Jean-Claude Zerbib, ancien ingénieur en radioprotection au Commissariat à l'énergie atomique, qui a fait des interventions auprès du personnel navigant.

6 %

C'est le pourcentage que représente le personnel navigant, en 2023, sur l'ensemble des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.